



Mesdames, Messieurs, Madame le Recteur,

La FSU tient à transmettre aujourd'hui, à l'occasion de cette audience, les préoccupations profondes des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) dans notre académie. Les AESH de l'académie de Lille, comme de nombreux AESH sur le territoire national, se sont mobilisés aujourd'hui.

Tout d'abord, la FSU souhaite rappeler la réalité difficile que vivent les AESH au quotidien, essayant de subsister avec des salaires souvent insuffisants pour couvrir leurs besoins essentiels. Il est important de rappeler que les AESH sont des individus volontaires et dévoués, choisissant souvent le métier par vocation à aider les élèves en difficulté et jouant ainsi un rôle essentiel dans la réussite de l'inclusion scolaire. Ce métier est majoritairement composé de femmes, et ces dernières ne reçoivent pas la reconnaissance qu'elles méritent.

La rentrée scolaire apporte son lot de problèmes, notamment au niveau de la gestion complexe au sein de certains Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). Cette situation place les AESH une fois de plus dans un état de frustration, face au manque de communication et de concertation. Elles ont le ressenti de n'être rien, de ne pouvoir plaider face à des pilotes de PIAL ou des coordinateurs (personnel que les AESH ne connaissent parfois même pas). Cette absence de considération envers ces professionnelles de l'accompagnement ne peut persister.

Les AESH méritent mieux, et nous sommes conscients que les revendications portées par cette intersyndicale sont d'ordre national. Cependant, nous souhaitons souligner que la gestion des PIAL reste académique, et que vous avez un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de ces derniers. Vous pouvez intervenir en renforçant la formation des personnels encadrants et plus particulièrement en ce qui concerne la question des affectations en demandant à favoriser un dialogue constructif, plutôt que l'envoi d'un simple mail. Les AESH ne devraient pas subir leur affectation ou leur emploi du temps, car l'efficacité de l'inclusion et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dépend en grande partie du bien-être et des conditions de travail de ces professionnelles. Nous serons d'autant plus vigilants au bien-être des AESH

après l'annonce de Mme le Recteur de mettre en place des brigades de remplacement AESH. Les AESH doivent être écoutés, entendus et respectés, à l'instar de tout professionnel de l'éducation nationale. Si les PIAL ne peuvent garantir cela, arrêtons ! L'arrêt des PIAL est d'ailleurs une revendication portée par la FSU.

Nous avons constaté, à travers les retours de nos collègues, que la mutualisation devient la norme dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les AESH se retrouvent désormais à accompagner un nombre exponentiel d'élèves, ce qui pose un défi majeur à la qualité de leur travail. Bien que nous ayons entendu les annonces de recrutements, il semble que cela n'ait pas encore eu d'impact significatif sur l'organisation de l'accompagnement des élèves. Nous sommes convaincus qu'un accompagnement efficace ne peut se faire sans un nombre minimum d'heures consacrées à chaque élève individuellement.

Nous sommes bien conscients que les notifications dépendent de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), mais la gestion concrète des élèves se fait en interne au sein des établissements. Malheureusement, la pratique consistant à regrouper des élèves en situation de handicap au sein d'une même classe est devenue monnaie courante, et nous déplorons cela. Nous demandons que cette gestion particulière des élèves en situation de handicap cesse, et nous estimons que cela peut être géré aussi par des consignes académiques.

La FSU souhaite également attirer votre attention sur la question des élèves non notifiés, qui sont pourtant confiés aux AESH. Cette situation semble se produire davantage dans le premier degré, où l'on préfère garder l'AESH au sein de l'établissement par crainte de ne plus avoir suffisamment d'heures d'accompagnement sur l'école. Cela souligne, selon nous, une fois de plus le manque de concertation et de transparence au sein des PIAL et donc leur inefficacité.

Nous ne pouvons ignorer le manque de matériel, d'équipements et de places en institut, et surtout la difficulté que certains chefs d'établissement et directeurs d'écoles soulignent concernant le délai de traitement des demandes d'aménagement des espaces, ou de prise en charge. Bien que l'urgence soit d'accueillir les élèves et nous soulignons l'importance de l'inclusion scolaire, cela ne peut se faire dans de bonnes conditions sans les équipements nécessaires, sans places supplémentaires en institut spécialisé. Les élèves arrivent, et nous bricolons en attendant ces aménagements. Cette situation n'est plus tolérable.

La FSU rappelle également son désaccord quant au choix de l'académie de Lille de comptabiliser les heures de déplacement entre les établissements dans les heures dites connexes. Cela crée une iniquité de traitement entre les collègues AESH, et nous

réitérons notre demande de recevoir la réponse écrite du ministère sur cette question, comme cela a été souligné lors du groupe de travail lié au guide AESH académique.

En ce qui concerne la question salariale, la situation actuelle n'est toujours pas acceptable. Les mesures mises en place par le gouvernement sont insuffisantes face à la hausse des prix. Les primes, souvent tardives, ne peuvent résoudre le problème de précarité. La seule voie pour sortir les AESH de cette situation précaire est de leur accorder un statut et un salaire digne, comme l'avait promis le candidat Emmanuel MACRON lors de sa campagne présidentielle en 2017. Malheureusement, malgré les promesses du candidat devenu président, un quinquennat, une réélection et la succession de trois ministres introduisant tour à tour les PIAL, les contrats de trois ans, la fin des contrats aidés (sans pour autant prendre en compte ces années de contrat dans l'ancienneté des personnels) Les AESH attendent depuis trop longtemps la concrétisation des promesses de M. MACRON.

Pourtant, elles ont toujours répondu présentes pour accompagner les élèves en situation de handicap, notamment suite à la pandémie de COVID-19 et au choix de maintenir les écoles ouvertes, les AESH étaient là...

Ces accompagnantes, contrairement à ce qui a été avancé par le Ministre de l'Éducation nationale de l'époque, sont majoritairement titulaires à hauteur de 80% du baccalauréat, mais malgré leur engagement, leurs conditions de travail demeurent précaires et elles manquent cruellement de reconnaissance professionnelle.

Pour conclure, la FSU souhaite rappeler les revendications qu'elle porte :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH.
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière, rémunération indiciaire et donc comptant pour leur retraite contrairement aux primes.
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures.
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens.
- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.
- des recrutements de personnels à hauteur des besoins.

Nous espérons que vous prendrez en compte ces préoccupations urgentes et que des mesures concrètes pourront être prises pour améliorer les conditions de travail des AESH et l'inclusion des élèves.

Merci de votre attention.